

Le droit de l'information

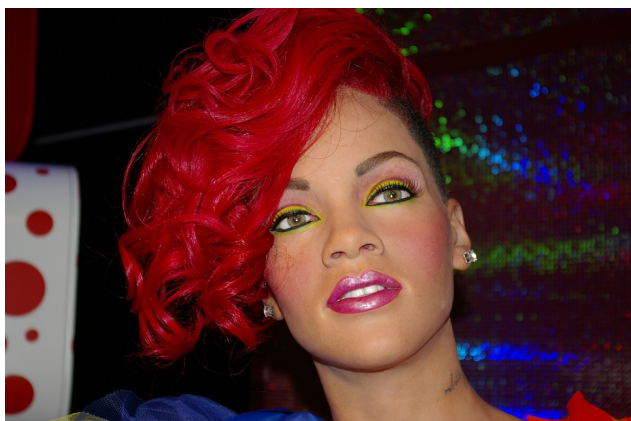
1. Le droit à l'image

Toute illustration publiée sur Internet ne peut être republiée librement.

Cela dépend des droits définis pour chaque dessin, photo, graphique, etc.

Voici deux photographies de **Rihanna**. Réponds aux questions pour chaque photographie.

1) Première photo :



Sur quelle page web peut-on trouver cette photo ?

Nom du site : _____

Titre de la page : _____

Auteur : _____

Date : _____

Quelles sont les droits définis pour cette photo ?

2) Deuxième photo :

Sur quelle page web peut-on trouver cette photo ?

Nom du site : _____

Titre de la page : _____

Auteur : _____

Date : _____

Quelles sont les droits définis pour cette photo ?

3) Le droit de réutilisation

Parmi les deux, en conséquence, laquelle peut-on réutiliser librement sur le Web ? _____

Pour l'autre, quel est le site sur lequel on peut acheter les droits de publication ? _____

Combien coûte les droits d'utilisation de cette photographie ? _____

2. Le droit sur les réseaux sociaux

Quand on utilise les services des réseaux sociaux en ligne, on est confronté à des questions importantes de légalité. Cela concerne ce qu'a le droit de faire le responsable du réseau social avec nos informations personnelles, mais aussi ce qu'on a le droit de diffuser ou publier.

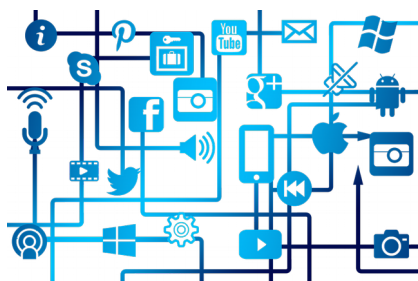
1) Les contenus publiés

Dans les conditions d'utilisation de la plupart des réseaux sociaux, comme Facebook, Snapchat, Instagram, on peut lire ce type de phrase :

« En soumettant des contenus à nos Services, vous accordez à [nom du réseau] une licence, dans le monde entier, d'utilisation, de reproduction, de modification de vos contenus, ainsi qu'à l'ensemble de nos partenaires prestataires de services ou partenaires publicitaires. »



Quelles peuvent être les conséquences pour une photographie personnelle que tu partages avec tes amis dans un cercle privé, sur l'un de ces réseaux ?



2) Les cookies

On peut aussi lire ce type de phrase :

« Nous pouvons demander à des annonceurs publicitaires ou à d'autres partenaires de diffuser des publicités ou des services sur vos appareils, en exploitant les cookies ou technologies similaires que nous ou ces tiers avons placés. »

Avec une recherche, explique ce qu'est un cookie et ce qu'il permet aux réseaux sociaux :

3) Ce que tu publies sur les autres

A partir d'une recherche sur le Web, explique tes devoirs en ce qui concerne la publication de photographies d'amis à toi sur les réseaux sociaux :



Référence d'une page web pour répondre à cette question (nom du site, titre de la page, auteur, date) :
